



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 29

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 22) — *Loi modifiant le Code de la route (extension du programme de verrouillage du système de démarrage)/The Highway Traffic Amendment Act (Extension of Ignition-Interlock Program);*  
(M. le ministre SWAN)

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (vérification du registre concernant les mauvais traitements — droits non exigibles à l'égard des bénévoles)/The Child and Family Services Amendment Act (No Fee for Registry Checks Respecting Volunteers).*  
(M. SCHULER)

Présentation et lecture d'une pétition :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé veille prioritairement à ce que de nouveaux foyers de soins personnels et de nouvelles places de soins longue durée soient disponibles dans la ville de Steinbach. (D. Bartel, M. Bartel, M. Blatz et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. GAUDREAU, M<sup>mes</sup> DRIEDGER et WIGHT, M. BRIESE ainsi que M<sup>me</sup> BLADY font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID